

## Chargé de projets et travaux

---

### Synthèse de l'offre

---

<b>Employeur :</b>	MAIRIE DE VILLAZ 1 PLACE DE LA MAIRIE 74370VILLAZ
<b>Grade :</b>	Technicien
<b>Référence :</b>	O07419127935
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	10/08/2020
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	12/10/2020
<b>Date limite de candidature :</b>	30/09/2020
<b>Service d'affectation :</b>	Techniques

### Lieu de travail :

---

<b>Lieu de travail :</b>	1 place de la mairie 74370 Villaz
--------------------------	--------------------------------------

### Détails de l'offre

---

<b>Grade(s) :</b>	Technicien Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe
<b>Famille de métier :</b>	Affaires générales
<b>Métier(s) :</b>	Responsable des services techniques

#### **Descriptif de l'emploi :**

La commune de Villaz compte environ 3.300 habitants. Elle est membre du Grand Annecy. Avec le départ en retraite DST au printemps 2020, la commune souhaite renforcer ses équipes.

#### **Profil demandé :**

- Expérience sur un poste similaire
- Solides connaissances techniques et réglementaires en bâtiment, urbanisme, voirie, marchés publics
- Aptitude à la conduite de projets

- Qualités relationnelles et rédactionnelles
- Sens du travail en équipe
- Organisé, rigoureux, autonome
- Maitrise de l'outil informatique
- Titulaire du permis B - Autre permis serait un +

**Mission :**

Sous l'autorité de la Directrice des Services et du Maire, en collaboration avec les élus en charge de Commissions et les services, l'agent sera notamment chargé dans les domaines suivants sans que cette liste soit exhaustive :

- PROJETS/TRAVAUX :

- o Conduite des projets nouveaux et en cours
- o Programmation et suivi des travaux
- o Participation aux réunions de chantier

- MARCHES/CONTRATS :

- o Élaboration des pièces techniques
- o Montage - lancement et suivi des procédures (devis, MAPA ou appel d'offres)
- o Montage et suivi des contrats avec les prestataires extérieurs (espaces verts, déneigement, téléphonie, ascenseur,...)

- PATRIMOINE :

- o Planification, organisation et suivi des travaux d'entretien et de maintenance des équipements, du patrimoine communal et scolaire au besoin en liant avec le Responsable du CTM pour la planification de travaux en régie

- VOIRIE :

- o Gestion des arrêtés
- o Gestion des DICT
- o Suivi des opérations sur voirie
- o Élaboration du plan de déneigement en lien avec le Responsable du CTM pour l'opérationnel
- o Gestion des opérations d'entretien (fossés, voirie, ...)

- URBANISME :

- o Réalisation des contrôles de conformité principalement sur DP
- o Suivi des travaux en cours liés à la délivrance d'une autorisation du droit des sols

- DIVERS :

- o Relation avec les partenaires extérieurs (entreprises, concessionnaires, géomètres, agriculteur, ONF, intercommunalité,...)
- o Participation à l'élaboration du budget
- o Validation des factures
- o Préparation des Commissions Aménagement et Travaux en liant avec l'Adjoint en charge de la compétence
- o Suivi des ERP

**Contact et informations complémentaires :** Merci d'adresser votre candidature (CV - Lettre de motivation - 3 dernières fiches d'évaluation et dernier arrêté de carrière) de préférence par mail à : [dgs@villaz.fr](mailto:dgs@villaz.fr) Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Directrice des Services au 04.50.60.67.66 Conformément à l'art 1-V du dcr 2019-1414 du 19/12/2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la FPT ouverts aux contractuels (art 3-32°)

**Téléphone collectivité :** 04 50 60 61 64

**Adresse e-mail :** [dgs@villaz.fr](mailto:dgs@villaz.fr)

**Lien de publication :** [www.villaz.fr](http://www.villaz.fr)

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant

statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.